



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

économie : services extérieurs

Question écrite n° 12101

Texte de la question

Mme Jacqueline Fraysse souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le démantèlement de la direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. Celle-ci participe par ses contrôles au besoin social de protection des intérêts des consommateurs. Elle intervient dans de nombreux domaines fondamentaux : sécurité et qualité des produits alimentaires et industriels, loyauté des pratiques commerciales, ainsi qu'en matière de détection des pratiques anticoncurrentielles et dans le contrôle des marchés publics. Afin d'accomplir ces missions, cette administration est dotée de 8 laboratoires et de 17 secteurs répartis sur l'ensemble du territoire, d'un service d'enquête à compétence nationale, de directions départementales. L'existence de ces secteurs est justifiée par des zones d'activité économique importantes, une forte densité démographique ou par l'éloignement de la préfecture du département. Aujourd'hui, des menaces pèsent lourdement sur ces services puisqu'il est envisagé de supprimer simplement l'ensemble de ces secteurs, de réduire les effectifs dans plus de 50 départements et de fermer le laboratoire de Massy en Ile-de-France (le plus gros de France). Le démantèlement programmé de la DGCCRF ne peut s'inscrire dans un quelconque redéploiement des effectifs vers d'autres instances de contrôle dans le cadre d'une réforme de l'Etat, les personnels de ces services étant très spécialisés, placés hors de la tutelle d'un ministère de production, répartis sur l'ensemble du territoire et dotés de pouvoirs d'investigation importants par les codes de commerce et de la consommation. Le budget 2003 pose comme principe la réduction des dépenses publiques de l'Etat, ce qui signifie la diminution des moyens. Au moment où il déclare vouloir « décentraliser et placer l'usager au centre de notre fonctionnement », elle souhaiterait connaître les mesures qu'il compte prendre pour que ce service public reste réellement un service fiable et de proximité, alors que la démarche apparaît en contradiction avec les objectifs annoncés.

Texte de la réponse

La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) est une administration de 3 700 agents dotée d'une structure départementale (101 directions départementales), de laboratoires répartis sur l'ensemble du territoire (9 dont 1 à la Réunion), d'une direction nationale d'enquête et de structures spécialisées (école et service de l'informatique). Cette organisation territoriale fait d'elle une administration de proximité lui permettant d'assurer ses missions de terrain en matière de concurrence, de sécurité et de protection économique du consommateur. Toutefois, même si elle peut être amenée à recevoir occasionnellement du public, la DGCCRF n'est pas une administration de guichet. Ses agents, essentiellement des enquêteurs, effectuent des contrôles auprès des différents acteurs économiques (commerces, entreprises industrielles et prestataires de services). Dans 20 départements, il existait au 1er janvier 2003 des structures infra-départementales dénommées secteurs ou antennes. Au nombre de 25 (certains départements contenant plusieurs antennes), ces structures comprenaient 188 agents (5 % de l'effectif). Il n'a jamais été envisagé de généraliser ces structures sur l'ensemble du territoire car leur création correspondait essentiellement à des besoins conjoncturels. Au cours du temps, ces besoins ont évolué : il était donc normal de s'interroger sur leur utilité. Or, force était de constater que la taille de ces structures fractionnait exagérément l'effectif de la

DGCCRF au niveau départemental et ne permettait plus une action de service public efficace. Elle engendrait une complexité de gestion supplémentaire et alourdissait inutilement le fonctionnement de l'administration. Lors des comités techniques paritaires ministériels (CTPM) des 15 et 28 juin 2004, le ministre d'État a réaffirmé devant les représentants du personnel le bien-fondé de cette réforme et la nécessité de la poursuivre. Toutefois, la mesure ne consiste pas en un désengagement de la direction des zones concernées. Bien au contraire, elle est l'occasion de mettre en place de nouvelles méthodes de travail notamment par l'expérimentation du travail à distance avec une meilleure utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication. S'agissant du laboratoire de la DGCCRF implanté à Massy, le ministre d'État a également à nouveau certifié lors du comité du 28 juin la nécessité de maintenir, pour l'activité liée à la sécurité alimentaire, une capacité analytique en Ile-de-France. Cependant le laboratoire de Massy n'est pas très bien configuré et coûte cher en raison de sa vétusté. Les conditions de sécurité du personnel n'y sont pas convenablement assurées. Un rapport d'étude sur le maintien du laboratoire à Massy ou sur son installation dans un autre site doit être remis au ministre. Ses conclusions feront l'objet d'un examen avec les représentants des personnels.

Données clés

Auteur : [Mme Jacqueline Fraysse](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (4^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12101

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 2003, page 1148

Réponse publiée le : 2 novembre 2004, page 8633